



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réforme des lycées professionnels

Question écrite n° 4196

Texte de la question

M. Boris Vallaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la réforme des lycées professionnels. La réforme des lycées professionnels, annoncée par le Président de la République, soulève un certain nombre d'interrogations telles que l'augmentation de 50 % de la durée des stages, l'adaptation de la carte des formations aux réalités économiques et des horaires décidés localement sous couvert d'autonomie renforcée des établissements. Ces temps de stages seront pris sur le volume global d'enseignement, au détriment des matières générales et technologiques, indispensables pour l'avenir professionnel et citoyen des élèves. La carte des formations doit évoluer en prenant en compte les enjeux écologiques, l'évolution de l'enseignement professionnel dans le cadre de la modernisation des emplois. Selon la FCPE, cette réforme limiterait l'accès à un enseignement général et professionnel qui compromettrait la poursuite d'études au-delà du baccalauréat et la possibilité d'une évolution de carrière. La FCPE s'interroge sur la capacité des entreprises à assumer la formation des élèves, alors qu'ils rencontrent déjà de grandes difficultés à trouver des stages. En conséquence, il lui demande quelles dispositions le Gouvernement compte adopter pour défendre un lycée unique où les trois voies générale, technologique et professionnelle seraient valorisées équitablement et offriraient les mêmes chances de réussite pour tous les élèves.

Texte de la réponse

Le travail à mener pour la réforme des lycées professionnels a donné lieu au lancement le 21 octobre 2022 par la ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnels de 4 groupes de travail portant respectivement sur la question de la lutte contre le décrochage scolaire, la poursuite d'études des lycéens professionnels, une meilleure insertion professionnelle des lycéens professionnels et les marges de manœuvre dont peuvent disposer les lycées professionnels tout en conservant le caractère national des diplômes. Chacun de ces groupes a été piloté par un recteur avec l'appui d'un inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, et un très large public (élèves, enseignants, personnels de direction, personnels d'inspection, familles et monde économique) a été invité à y participer. Ces travaux ont duré trois mois, durant lesquels 160 participants se sont régulièrement réunis et ont pu mettre en commun leurs propositions respectives et constater ainsi les consensus et les divergences sur chacune des pistes. Ces nombreux échanges ont permis de faire émerger de nombreuses évolutions possibles pour les lycées professionnels, parmi lesquelles chaque établissement pourra choisir le scénario qui correspond le mieux aux grands enjeux de transitions (énergétique, numérique, électrification du parc automobile, etc.), et à leurs réalités locales, sans jamais renoncer au caractère national des diplômes. Dans le prolongement des travaux engagés, un travail pour accélérer la transformation de la carte des formations professionnelles scolaires en région est également entamé avec l'appui de l'Association des régions de France et du Secrétariat général pour l'investissement. L'objectif est de faire en sorte que la voie professionnelle réponde mieux aux besoins de l'économie et particulièrement à l'essor des métiers d'avenir et des métiers en tension. Le niveau d'accompagnement des élèves par les professeurs, du domaine général comme du domaine professionnel, sera maintenu, voire renforcé. En effet, la réforme vise à faire de la voie professionnelle un véritable ascenseur social, et de permettre à chaque lycéen professionnel de

disposer du portefeuille de compétences nécessaire pour lui permettre de progresser tout au long de sa vie professionnelle. L'ensemble des propositions issues des groupes de travail permettront d'engager la mise en place d'une réforme progressive à partir de la rentrée 2023. L'objectif est ainsi de proposer à chaque élève entrant en voie professionnelle de disposer de meilleures chances d'insertion professionnelle, immédiate à l'issue d'un premier cycle de formation, ou différée à l'issue d'une poursuite d'études.

Données clés

Auteur : [M. Boris Vallaud](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4196

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2022](#), page 6345

Réponse publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2425